

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2024**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe, M. Luc THOMASSEY, Adjoint, Mme Monique BOESCH, MM. Dominique BUCHER, Pascal HERTZOG, Laurent COTTENCEAU, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Flavien KOEBEL.

Procurations :

Roger BILLER à Monique BOESCH
Sébastien SCHMITT à Arlette BRADAT
Jean-Hugues PEYRE à Pascal HERTZOG

Absents non excusés :

Blanche SALING

Secrétaire de séance : Pauline GELER

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Pauline GELER.

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 mai 2024
- 2) Proposition de Schindler pour un avenant connectivité au contrat de maintenance pour l'ascenseur de la mairie
- 3) Créance en non-valeur
- 4) Affectation des résultats du budget 2023
- 5) Changement des tarifs du Club House pour les entreprises externes à Weckolsheim
- 6) Versement d'une prestation sociale du FIPHP au profit de l'ATSEM
- 7) Contrat à durée déterminée pour le remplacement de l'ATSEM en fin de contrat
- 8) Acquisition d'un défibrillateur pour l'école
- 9) Elections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024
- 10) Contrat pour une étude de structure de la charpente et de la toiture de l'école
- 11) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 12) Décision modificative n°1
- 13) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 16 mai 2024

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Proposition de SCHINDLER pour un avenant connectivité au contrat de maintenance pour l'ascenseur de la mairie

L'ascenseur de la mairie fait actuellement l'objet d'un contrat de maintenance chez Schindler. Dans ce cadre, Schindler a adressé à la mairie une proposition commerciale pour un « avenant connectivité ». Dans cette proposition, Schindler nous informe que, suite à l'annonce de la coupure des réseaux GSM 2G courant 2025, certains de nos équipements risquent d'être impactés dans leur fonctionnement, la téléalarme devenant inopérante et non-conforme à la réglementation en vigueur sur la sécurité des ascenseurs.

Afin d'éviter la mise à l'arrêt de notre appareil, Schindler propose de remplacer la solution GSM obsolète par un service « Connectivité ». L'offre est valable pour toute souscription avant le 31 août 2024 pour une durée d'engagement de 3 ans minimum. La durée du contrat est modifiée et prorogée pour 3 ans à compter de la date de prise d'effet de l'avenant. Au-delà de cette durée, le contrat se renouvellera automatiquement par période de 3 ans, sauf en cas de résiliation.

La solution proposée consiste à remplacer les anciennes lignes analogiques en installant dans les locaux techniques un matériel équipé d'une carte SIM afin d'assurer une liaison entre le boîtier de téléalarme et la centrale d'appel. Le coût de cette offre s'élève à 348 € HT par an, tarif auquel s'ajoute des frais de dépose (75 € HT) et des frais de mise en service (75 € HT), étant précisé que ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur lors de la facturation qui aura lieu à la signature de l'offre. L'avenant prévoit également une révision annuelle de ce montant.

Ce montant viendra s'ajouter à celui du montant annuel du contrat de maintenance de l'ascenseur.

Après débats, le Conseil accepte et autorise à l'unanimité la signature de cet avenant par Mme le Maire.

Point 3 : Créance en non-valeur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Service de Gestion Comptable de Colmar propose l'admission en non-valeur d'une créance détenue par la commune sur Orange, suite au changement de fournisseur téléphonique que la commune a décidé en 2020. Le montant de cette créance s'élève à 68,81 €. Orange n'a jamais opéré le remboursement malgré les différents rappels effectués par la commune et la trésorerie depuis 2020. Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité, qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ainsi, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur le titre de recette faisant l'objet de cette demande. Le montant de 68,81 € fera l'objet d'un mandat à l'article 6541, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'admettre en non-valeur le titre de recette n°139 du bordereau n°15 de l'année 2020.

Point 4 : Affectation des résultats du budget 2023

Afin d'être en cohérence avec le compte de gestion de la Trésorerie, et parce que le CFU ne tenait pas compte des décimales, il y a lieu de rectifier les résultats de 2023 et leur affectation sur 2024.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement	470 660,71 €
Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement	499 062,68 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2022	60 417,20 €
Total des recettes	559 479,88 €
Excédent de clôture en fonctionnement	88 819,17

Dépenses réelles et d'ordre d'investissement	236 947,56 €
Recettes réelles et d'ordre d'investissement	152 919, 19 €
Excédent reporté de 2022 en investissement	37 454, 81 €
Total des recettes	190 374,00 €
Déficit de clôture en investissement	- 46 573,56 €

→ Donc un besoin de financement de 46 573,56 €, à couvrir avec une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement.

Affectation des résultats au budget primitif 2024 :

Réserve du compte 1068 affecté en investissement au compte 001 : 46 573,56 €

Report de l'excédent en fonctionnement 002 : 42 245,61 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la rectification des résultats et les affectent au budget primitif 2024 comme suit :

→ au compte 001 : 46 573,56 €

→ au compte 002 : 42 245,61 €

Point 5 : Changement des tarifs du Club House pour les entreprises à Weckolsheim

Il s'avère que le tarif actuellement applicable pour les entreprises qui souhaiteraient louer le Club House est de 170 €.

Mme le Maire suggère d'augmenter les tarifs des locations pour les entreprises qu'elles soient de Weckolsheim ou extérieures et de demander un montant de 250 €.

Les tarifs sont récapitulés comme suit :

WEEK-END :

	WECKOLSHEIM	EXTERNES
Particuliers	150 €	250 €
Associations	0 €	150 €
Entreprises	250 €	250 €

A LA JOURNÉE (HORS WEEK-END) :

	WECKOLSHEIM	EXTERNES
Particuliers et entreprises	70 €	100 €

Après débats, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'application de cette nouvelle tarification.

Point 6 : Versement d'une prestation sociale du FIPHFP au profit de l'ATSEM

Ce point a été traité à huis-clos.

Point 7 : Contrat à durée déterminée pour le remplacement de l'ATSEM en fin de contrat

En vue de la fin du contrat à durée déterminée de Mme Catherine HUBER en qualité d'ATSEM au 31 août 2024, qui ne sera pas renouvelé, une déclaration de vacance d'emploi a été réalisée au Centre de Gestion en date du 07 juin 2024. Par conséquent, il y a lieu de procéder à son remplacement. Une candidature a été retenue pour pourvoir le poste à compter du 1^{er} septembre 2024.

Suite à un premier entretien avec Mme le Maire, il en ressort que la candidate présente toutes les qualités requises pour pourvoir le poste, sachant que la candidate a effectué un service civique à l'école pour lequel elle a donné entière satisfaction.

Il est envisagé de lui proposer une durée de travail à temps non-complet avec un planning de 30h par semaine réparties sur les périodes scolaires et elle sera rémunérée mensuellement sur

la base de 21h par semaine. Le contrat sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par décision expresse.

Les autres modalités de son contrat reprendraient celles du contrat de l'ATSEM actuellement en poste. Ces modalités avaient été présentées et approuvées par délibération du Conseil Municipal lors de la création du poste en juin 2022.

Après débats, le Conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à procéder au recrutement et au remplacement de Mme HUBER aux conditions précitées.

Point 8 : Acquisition d'un défibrillateur pour l'école

En vue de l'acquisition d'un défibrillateur à installer à l'intérieur de l'école de Weckolsheim, Mme Véronique SCHUBNEL a réalisé les démarches nécessaires pour demander des devis auprès des sociétés Schiller et CardiaPulse. L'offre de CardiaPulse s'est révélée plus avantageuse à différents niveaux. Le montant de la proposition s'élève à 1474,80 € HT, soit 1510,80 € TTC. L'offre comprend le défibrillateur et les électrodes, la trousse de secours spéciale DAE, mais aussi la mise en route et l'initiation au personnel en présentiel.

Un des avantages de la proposition de CardiaPulse réside dans le fait qu'il n'y ait pas besoin d'avoir des électrodes adaptées pour les enfants. La validation de l'installation pourrait se faire début juillet 2024. Mme Véronique SCHUBNEL précise qu'un contrat de maintenance accompagnera l'acquisition du défibrillateur.

Concernant la formation du personnel en présentiel, M. Flavien KOEBEL affirme qu'il serait opportun de la réaliser en période de vacances scolaires, sans la présence des enfants qui pourraient perturber la formation. M. Laurent COTTENCEAU propose de faire participer les élèves de CM2 à la formation, car cela pourrait leur être particulièrement bénéfique et utile.

M. Pascal HERTZOG pense que cela risque de créer un danger, car en plus de dispenser la formation, le formateur serait contraint de devoir également surveiller les enfants. Il suggère de réserver cette formation aux professeurs et encadrants, mieux placés pour pouvoir prendre en charge les enfants et évoquer le sujet avec eux.

M. Laurent COTTENCEAU propose de dispenser lui-même une formation pour les enfants dès la rentrée, ce que les membres du Conseil approuvent.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le devis de CardiaPulse et à procéder à l'acquisition du défibrillateur.

Les crédits sont inscrits au compte 21351 de la section d'investissement du budget primitif 2024.

Point 9 : Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

En raison de la dissolution de l'Assemblée Nationale prononcée par le Président de la République, des élections législatives auront lieu les 30 juin et 07 juillet 2024. A l'approche de cet événement, il y a lieu de définir les modalités d'organisation et de tenue du bureau de vote, situé au Club House.

Pour rappel, le bureau de vote sera ouvert en continu de 8h à 18h.

Pour le 1^{er} tour du scrutin, le 30 juin 2024, la présidence du bureau sera assurée comme suit :

8h à 10h	Mme BRADAT Arlette
10h à 12h	Mme BRADAT Arlette
12h à 14h	Mme SCHUBNEL Véronique
14h à 16h	M. THOMASSEY Luc
16h à 18h	Mme BRADAT Arlette

Pour le second tour du scrutin, le 07 juillet 2024, la présidence du bureau sera assurée comme suit :

8h à 10h	Mme SCHUBNEL Véronique
10h à 12h	Mme BRADAT Arlette
12h à 14h	M. THOMASSEY Luc
14h à 16h	M. THOMASSEY Luc
16h à 18h	Mme BRADAT Arlette

En parallèle, il convient également de procéder à la désignation de deux assesseurs parmi les conseillers pour les deux tours.

Des tableaux de permanences sont mis à la disposition des conseillers, qui les complètent lors de la présente séance selon leurs disponibilités. Toutefois, le bureau devra être constamment composé d'un Président et de deux assesseurs. Les adjoints et conseillers devront également s'engager à être présents lors du dépouillement, ceci toujours en fonction de leur disponibilité.

Point 10 : Contrat pour une étude de structure de la charpente et de la toiture de l'école

Dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école de Weckolsheim, Mme le Maire a sollicité plusieurs bureaux d'études en vue d'obtenir un devis pour une étude de structure de la charpente et de la toiture de la partie ancienne du bâtiment. Cinq bureaux d'études ont été consulté et quatre n'ont pas donné suite, certains se sont officiellement désistés. Seul le bureau d'études ECADE a réalisé un devis d'un montant de 3500 € HT, soit 4 200 € TTC. L'offre comprend notamment le déplacement sur site pour constat et relevés géométriques, la vérification des éléments de structure, les pistes de renforcement le cas échéant ainsi que le compte-rendu sur l'état sanitaire des structures. Cette étude de structure est nécessaire et obligatoire pour la mise en œuvre du projet.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le devis mentionné ci-dessus pour la réalisation de l'étude de structure par le bureau d'études ECADE établi à Entzheim. Les crédits sont inscrits en section d'investissement au compte 2031 du budget primitif.

Point 11 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour couvrir les besoins éventuels de trésorerie, permettra de couvrir des besoins de fonds de roulement pour les travaux en cours prévus dans le budget 2024.

Ces conditions financières sont les suivantes :

- montant : 60 000 €
- durée : un an maximum
- taux d'intérêt : €STER flooré
- marge 1,10 %
- paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- tirages : crédit d'office et remboursement : débit d'office
- demande de tirage : aucun montant minimum
- frais de dossier : 200 €
- commission d'engagement : néant
- commission de non-utilisation : 0,30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique des intérêts.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe le contrat de la LTI pour un montant de 60 000 € et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues.

Point 12 : Décision modificative n°1

Il y a lieu de prendre la décision modificative n°1 pour les écritures suivantes afin d'intégrer les frais d'études aux travaux d'aménagement du Chemin de Wolfgantzen :

INVESTISSEMENT :

D-2152 installations de voirie : + 2 013 €

R-2031 frais d'études : + 2 013 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transferts de crédits.

Point 13 : Divers

13.1 Traversée de 366 communes à vélo au profit de l'association REVES

Dans un mail du 24 mai 2024, l'Association des Maires du Haut-Rhin a informé la mairie de l'organisation d'une manifestation sportive dans le cadre de son partenariat avec l'association REVES, qui réalise les rêves d'enfants gravement malades. Cette manifestation se décline sous la forme de la traversée des 366 communes haut-rhinoises à vélo par des bénévoles, afin de récolter des fonds destinés à réaliser les rêves des enfants malades. D'après le planning fourni par l'association, le passage des cyclistes à Weckolsheim est prévu pour le 29 juin 2024 par un groupe traversant 10 communes, soit l'équivalent de 49 km au départ du camping de Neuf-Brisach à 9h. La traversée dans le village est prévue dans la matinée, Weckolsheim étant le deuxième village traversé.

Les élus et administrés peuvent accompagner les cyclistes à vélo sur tout ou partie du circuit moyennant une participation financière de 10 € reversée à REVES. Un bénévole de l'association a déposé en mairie une tirelire destinée à recueillir les dons. Celle-ci pourra être restituée aux organisateurs à l'arrivée le 29 juin, place Rapp à Colmar. Si aucun représentant

de la commune ne peut s'y rendre, la tirelire sera recherchée directement en mairie courant de l'été. La tirelire est présentée aux conseillers municipaux.

13.2 Point de situation sur le dossier de changement de destination de la bibliothèque du 2^{ème} étage en salle de classe et de la localisation de la bibliothèque au sous-sol de l'école de Weckolsheim

Suite aux prescriptions signalées après la réunion de la commission de sécurité, un dossier concernant l'école de Weckolsheim a été déposé auprès du SDIS et de la DDT, lesquels doivent approuver la mise en œuvre de ces prescriptions. Pour rappel, les travaux à réaliser pour changer la destination de la bibliothèque du 2^e étage en salle de classe et celle du local du sous-sol en bibliothèque, il y a lieu de mettre en place un local sommeil au rez-de-chaussée, aménager une salle au 1^{er} étage en salle multimédia réservée uniquement aux élèves du primaire tout en interdisant aux élèves de maternelle de descendre au sous-sol pour accéder au local servant initialement de bibliothèque., et de demander le passage de l'école en ERP de 5^e catégorie en raison de l'effectif des élèves et du personnel encadrant inférieur à 100.

Le local sommeil a été réalisé et le local du 1^{er} étage a été aménagé en local multimédia pour les élèves de primaire. Finalement, la bibliothèque du sous-sol n'existe plus.

Après avoir fait l'objet d'un avis favorable par la DDT mais défavorable par le SDIS en février 2024, le dossier a été modifié et redéposé auprès du SDIS. Par procès-verbal du 16 mai 2024, le SDIS a émis un avis favorable avec prescriptions au dossier, notamment il enjoint la municipalité à équiper l'ascenseur d'une alimentation électrique de sécurité dont la durée de fonctionnement doit permettre d'évacuer les 2 PMR accessibles par niveau.

Faisant suite à cette prescription, Mme le Maire a interpellé le SDIS dans une lettre, afin d'obtenir des précisions supplémentaires à ce sujet car la réglementation interdit d'utiliser l'ascenseur en cas d'incendie. Mme le Maire est donc en attente d'un retour du SDIS afin de comprendre comment interpréter cette prescription. M. Luc THOMASSEY précise que le dispositif autorisé permet de finir une course déjà entamée au moment du départ de l'incendie, mais pas de rechercher de nouvelles personnes qui voudraient prendre l'ascenseur après un départ de feu.

13.3 Informations relatives au transport scolaire 2024/2025

La Région Grand Est a récemment informé les communes de l'ouverture des inscriptions au transport scolaire pour l'année 2024/2025, à compter du 3 juin 2024. Celles-ci devront s'effectuer en ligne sur le site Fluo 68. Leurs modalités sont détaillées sur le site et un courrier d'information a été transmis à toutes les familles déjà bénéficiaires des transports organisés par la Région, afin de rappeler l'identifiant de connexion et la procédure à suivre.

Par ailleurs, l'application PYSAE sera également mise en place par la Région à partir de la rentrée de septembre. Ce dispositif permet de suivre en temps réel la position du bus sur le trajet de la ligne utilisée. Ainsi, il sera possible de prévoir les éventuels retards ou avances des bus.

13.4 Organisation de la célébration du 80^e anniversaire de la libération de Weckolsheim le 6 février 2025

Afin de bien organiser la cérémonie du 80^e anniversaire de la libération de Weckolsheim le 6 février 2025, Mme le Maire souhaite prendre tous les contacts nécessaires, notamment auprès des personnalités, des élus, de l'école et des associations. M. Flavien KOEBEL prendra contact avec le 152^e régiment d'infanterie à Colmar et des réunions seront effectuées afin de préparer au mieux l'organisation de cet événement.

13.5 Création d'une association en vue de la location de l'étang de pêche

A l'initiative d'une entreprise de Weckolsheim, qui souhaite gérer l'étang de pêche de la commune en assurant l'entretien du site, en le clôturant et en le rénovant, une association est créée s'intitulant « Amicale Loisirs et Pêche de Weckolsheim » et les statuts sont en cours de dépôt auprès du Tribunal. Ceux-ci ont été présentés à Mme le Maire lors d'un entretien. La création de cette association permettra de faire vivre le site, de l'ouvrir aux habitants pour des journées de loisirs et de pêche. La future association comprend les sept membres fondateurs obligatoires pour créer une association soumise au droit local. Lors de l'assemblée générale constitutive, les habitants intéressés pourront devenir membres en payant une petite cotisation.

Sachant que l'association des donneurs de sang qui gère l'étang a fait savoir à Madame le Maire qu'elle ne souhaitait plus gérer le site, la commune envisage de confier la gestion de l'étang de pêche à l'association à titre gracieux afin que le site soit maintenu en bon état et serve de lieu de loisirs et de détente pour les habitants. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

13.6 Remplacement des fenêtres au Club House

Il s'avère que les fenêtres à vitrage simple du Club House s'ouvrent difficilement, en raison du système de fermeture en plastique qui est cassé. De ce fait, les locataires sont obligés de pousser la fenêtre pour ouvrir et fermer, de l'extérieur vers l'intérieur. Cela présente un risque de casse. Aussi, Mme le Maire a demandé à Alsace Fenêtres de venir sur place pour proposer un devis pour 6 fenêtres. Pour faire des économies, il est possible d'envisager de supprimer une fenêtre sur deux, sachant que les nouvelles fenêtres sont oscillo-battantes et ouvriraient vers l'intérieur.

Le responsable d'Alsace Fenêtres a été reçu par Madame le Maire au club house et celui-ci a présenté un devis selon les propositions qui ont été discutées. Donc pour le remplacement des 6 fenêtres, un double vitrage est proposé et il est possible d'avoir en option un vitrage qui stop le soleil, donc réduit la chaleur dans le local. Au lieu de mettre du vitrage stop sol, il est possible de mettre en place des volets roulants, lesquels sont plus efficaces que le vitrage stop sol car ils réduisent beaucoup mieux l'impact du soleil et apportent un gain de chaleur en hiver lorsque le chauffage est en route. Alsace Fenêtre propose de mettre 4 volets du côté ouest et plus tard sur le côté nord, lorsque nous pourrons les financer.

Madame le Maire est d'avis de mettre le double vitrage prévu dans la proposition et de mettre des volets roulants en place car même si le montant est légèrement plus élevé que ce vitrage anti soleil (726 euros en plus), le résultat est bien plus intéressant. Il faudrait prendre une décision au moment de la commande, car la pose des volets a une influence sur la technique de pose des fenêtres (une question d'espace). Les membres du Conseil approuvent l'idée de

l'installation de volets roulants, car cela représente un gain de sécurité et permettra de « fermer » le bâtiment.

13.7 Remplacement de l'hydrant du cimetière

Un devis est actuellement en cours d'établissement par l'entreprise Fruh, qui prendrait en compte le remplacement de l'hydrant actuel du cimetière et proposerait une installation pour la partie de l'extension du cimetière.

13.8 Maîtrise d'œuvre Mattweg

Le bureau d'études LARBRE INGENIERIE a présenté l'avant-projet de l'opération à Mme le Maire et à son adjoint, M. THOMASSEY. Il y a lieu à présent de rechercher les financements pour la réalisation des travaux et de mettre au point les procédures d'autorisation car tous les terrains n'appartiennent pas à l'Association Foncière.

Mme le Maire précise que le coût des travaux est estimé à 230 000 €. Ces travaux présentent un intérêt considérant le développement fort probable du centre de recherches. Etant donné que la commune ne pourra pas prendre en charge l'intégralité du coût des travaux, le centre sera peut-être sollicité pour une participation financière au projet.

Mme Véronique SCHUBNEL constate qu'il s'agit d'un investissement lourd, et qu'il n'y a pas de visibilité à long terme s'agissant du projet mené par le centre : si ses activités devaient cesser, ce projet pourrait peut-être constituer une perte pour la commune. Mme le Maire signale que la même réflexion aurait pu être menée au niveau de la zone artisanale, et que, pour le développement de la commune, il est nécessaire de faire des projections pour l'avenir.

M. Dominique BUCHER affirme que d'autres chemins ruraux sont davantage prioritaires à un aménagement ou à une réfection. Mme le Maire répond que toutes ces opérations impliqueraient des problématiques de financement. Une réflexion planifiée doit être entreprise par l'Association Foncière.

13.9 Rétablissement de l'étanchéité de surface dans la traverse de Weckolsheim

La CEA vient de prévenir la mairie qu'un chantier d'application d'un liant pour rétablir l'étanchéité de surface, lequel sera recouvert de gravillons sera entrepris le 2 juillet 2024 et suivi d'un balayage le 4 ou le 5 juillet car le gravillon doit rester en place quelques jours. Ces travaux sont prévus sur la RD 2 rue Principale entre la RD1bis et la limite de notre agglomération en direction de Neuf-Brisach. Une régulation du trafic se fera par piquets K10.

13.10 Enduit du mur du bâtiment sapeurs-pompiers et sur deux côtés du portail du muret de l'école

Madame le Maire a demandé un devis pour réaliser les travaux de crépissage du bâtiment sapeurs-pompiers et d'une partie du muret de l'école. Ces travaux permettront d'éviter que le bâtiment SP ne subisse les conséquences des intempéries et quant au muret de l'école, il s'agit de rétablir la partie esthétique.

13.11 Calendrier

- Bureau de vote : 30 juin et 7 juillet
- Terrasse éphémère : samedi 6 juillet au soir, les spécialités servies seront de la cuisine italienne, avec la spécialité des Pouilles, les panzerotti
- Prochaine séance du conseil municipal le mardi 10 septembre à 20h
- (si des décisions importantes devaient être prises avant le 10 septembre, les conseillers seront prévenus en temps utile)

La séance est levée à 22h30.

Weckolsheim, le 25 juin 2024
Le Maire,
Arlette BRADAT



